

COMMUNE DE LA BRUYERE

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

A M

.....

Madame,
Monsieur,

En application de l'article L 1122-24 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation , nous portons à votre connaissance que huit points supplémentaires ont été ajoutés à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal qui aura lieu le 29 mai 2007 en la Maison communale de Rhisnes à 19 H 30 précises. Les cinq premiers points émanent de Monsieur Philippe Soutmans, Conseiller Communal Ecolo, les trois derniers sont issus du groupe PS

Ils sont libellés de la manière suivante :

1) Politique des déchets: Au vu de l'augmentation prévisible des coûts de la collecte des déchets ménagers pour les contribuables de La Bruyère en 2008 (25 %), le groupe Ecolo propose:

- de lancer une campagne de sensibilisation des citoyens et des commerçants locaux pour réduire la production de déchets;
- de mandater les représentants communaux au BEP environnement afin de soutenir l'unité de biométhanisation d'Assesse, seule à même de réduire les coûts financiers et environnementaux..

2) Affichage électoral: en vue de la campagne législative, le groupe Ecolo demande:

- Dans chaque village, le placement de panneaux permettant à chaque liste de placarder, en toute équité, ses affiches électorales;
- de rappeler aux candidats et listes le règlement communal en vigueur, sur le territoire de La Bruyère.

3) Avantages pour le personnel communal: Le Collège peut-il préciser quelles sont les règles en vigueur permettant au personnel communal d'occuper à titre occasionnel les salles et locaux communaux pour des fêtes de famille ?

4) Convention Région Wallonne: La commune de La Bruyère a-t-elle l'intention de signer la convention " bords des routes – fauchages tardifs " ?

5) Participation " Eté Solidaire": Pourquoi la commune de La Bruyère a-t-elle décidé de ne pas participer à cette opération (subsidée) qui permet d'encadrer les jeunes durant l'été ?

6) Conseil consultatif des aînés (projet de délibération mentionné ci-dessous)

Le Conseil Communal,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment ses articles L1122-35 stipulant que le Conseil Communal peut instituer des Conseils consultatifs;

Vu l'existence d'une Commission des Aînés à La Bruyère;

Vu la circulaire du 23 juin 2006 de la Région wallonne;

Vu la pyramides des âges à La Bruyère;

Vu la nécessité de prendre en considération l'avis de nos aînés dans le développement des projets communaux et de CPAS;

Vu qu'il convient de permettre à nos aînés de rester des citoyens à part entière, actifs dans les différents domaines de la vie sociale;

Vu l'appel à projets lancé par la Région wallonne;

Sur proposition du groupe PS

DECIDE:

Art 1^{er}:

de créer un Conseil consultatif des Aînés qui aura pour objet de faire connaître, comprendre et prendre en compte les préoccupations, aspirations et droits des aînés résidant sur le territoire de la Commune, en vue d'améliorer leur qualité de vie et d'assurer une meilleure harmonie sociale.

Art 2:

de répondre à l'appel à projets de la Région wallonne qui vise à soutenir les Conseil consultatifs des Aînés.

Art 3:

de créer un groupe de travail composé de différents groupes politique, du Conseil Communal et des représentants des clubs de 3 x 20 afin d'élaborer le formulaire de candidature de La Bruyère.

Art4:

d'inscrire, lors de la prochaine modification budgétaire, les montants relatifs à la constitution de ce Conseil consultatif des Aînés

7) Aménagement des locaux de la Maison communale : Etat d'avancement

Nous souhaiterions connaître l'état d'avancement du dossier relatif à l'aménagement des locaux de la Maison communale et, en particulier, nous souhaiterions être informés des propositions d'aménagement du nouveau Commissariat de Police, le groupe socialiste étant

particulièrement attentif au maintien d'une permanence de Police à La Bruyère.

8) Obstacles de sécurité des rues des Chapelles et de la Dîme:

Le Groupe socialiste souhaite :

- **d'une part**, regretter le fait que, contrairement aux déclarations faites par la Majorité lors de la dernière séance du Conseil, la concertation avec les riverains n'ait pas été aussi importante que ne le laissèrent croire ses déclarations.

De nombreux riverains des rues concernées n'ont jamais été conviés à une réunion de concertation

- **d'autre part**, demander jusqu'à quand va se poursuivre la période d'essai qui a, sans doute déjà permis de constater l'inutilité de ces obstacles qui incitent même à la vitesse !

- **et enfin**, réclamer avec insistance, comme le font les autres communes de notre zone de Police, un recours systématique à une Commission " Sécurité Routière ".

Le Groupe socialiste insiste pour que les aménagements de sécurité soient conçus en étroite concertation avec les spécialistes de notre zone de Police qui nous aideront à concevoir et à placer des obstacles permettant de contrôler efficacement et, en toute sécurité, la vitesse de certains véhicules dans les rues concernées, par une vitesse excessive et dangereuse.

La Bruyère, le 25/5/2007

Le Secrétaire,
Bourgmestre,

Le

Y.GROIGNET

R.CAPPE